

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

PREFECTURE DU MORBIHAN

DDTM

SERVICE BIODIVERSITE, EAU ET FORET

❖ DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
(S.U.P)

PAR LA SOCIETE GESTION ENVIRONNEMENT DECHET (G.E.D)

« « « « « « « «

ENQUETE PUBLIQUE

03 NOVEMBRE 2010 – 30 DECEMBRE 2010

« « « « « « « «

3ième Partie : CONCLUSIONS

COMMISSION D'ENQUETE :

- Jean-Yves LE COULS, Président
- Frédéric BLAVET, Membre
- Christian JOURDREN, Membre

Réf Enquête : E10000365/35

I. APPRECIATIONS GENERALES

Les enquêtes conjointes se sont déroulées sans distinction, pendant 58 jours sur la commune de PLOURAY.

De toute évidence, seul l'objectif primaire du projet présentait l'intérêt principal pour le public.

L'institution d'une servitude d'utilité publique a présenté un intérêt secondaire pour l'ensemble des intervenants.

II. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Une seule déposition aborde le problème d'institution des servitudes en mentionnant qu'elles ne présentaient pas de caractère d'utilité publique et que donc elles n'avaient aucune raison d'être établi.

III. AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETES

Vu le dossier soumis à enquête publique.

Vu le registre d'enquête et les courriers annexés.

Vu l'avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage faisant connaître l'ouverture des enquêtes publique.

Vu le rapport d'enquête établi par la commission d'enquêtes.

Constatant l'accomplissement des formalités d'affichage.

CONSIDERANT QUE :

Compte tenu des conclusions de la commission d'enquêtes sur la création d'un centre de tri et de stockage, l'institution des servitudes d'utilité publique devient sans objet.

EN CONSEQUENCE :

La commission d'enquêtes émet un **AVIS DEFAVORABLE** à :

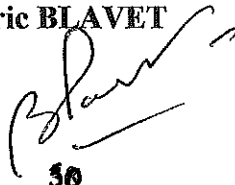
L'INSTITUTION DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

A Concarneau, le 15 Février 2011

Christian JOURDREN



Frédéric BLAVET



36

Jean-Yves LE COULS

